

## **« Formation de base maquillage permanent »**

### **Public :**

Tout professionnel de beauté

### **Prérequis :**

Aucun

### **Durée de formation :**

21 heures

3 jours

### **Inscription :**

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 63 01 46 49 ou par email :  
lydia.dermo.vannes@outlook.com

### **Objectifs :**

Savoir conduire et mettre en pratique le protocole de maquillage permanent dans le respect de la sécurité et de l'hygiène.

### **Moyen et modalité :**

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

### **Moyens Techniques :**

Tables, chaines, supports visuels, table d'esthétique.

### **Adaptation et suivi de la formation :**

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Document actualisé le 26/01/2023

## Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires et examens pratiques

## Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

## Handicap :

Toutes les formations dispensées à LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

### **AGEFIPH**

Apolline Givaudan Odile Poisson

07 84 00 83 14

formation-bretagne@agefiph.asso.fr

### **MDPH**

MDPH 22 3 rue Villiers de l'Isle Adam CS50401 22194 PLERIN CEDEX

02.96.01.01.80

mdph@mdph.cg22.fr

## Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

## Le Prix :

2500 € HT

## Contact :

BREAT Lydia

Document actualisé le 26/01/2023

lydia.dermo.vannes@outlook.com  
06 63 01 46 49

QUELQUES CHIFFRES:

[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Taux d'admis : [en%]	Taux d'insertion à 6 mois : [en%]	Taux d'insertion à 2 ans : [en%]
----------------------------	------------------------------------	-------------------------	---	-------------------------------------

Document actualisé le 26/01/2023

LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE 4 Place de l'hôtel de ville, 22700 - Perros-Guirec – Siret :  
82028281200016 – Enregistré sous le n°53220920922 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne  
vaut pas agrément de l'État. – Naf : 9602BA – TVA : FR61820282812 – RCS : Perros-Guirec Saint-Brieuc B 820 282  
812 – Capital : 1500€ – Tel : 06 63 01 46 49 – Email : lydia.dermo.vannes@outlook.com – Site internet :  
<https://www.lydia-maquillage-permanent.fr/>

# « Formation de base maquillage permanent »

## PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

### **MODULE 1** : Module théorique

**Durée** : 3 heures

**Objectif** : Maîtriser les fondamentaux du maquillage permanent

Chapitre 1 : Matériel professionnel

Chapitre 2 : Conseils couleurs et pigments

Chapitre 3 : Présentation des techniques de maquillage permanent

...

Évaluation Module 1

### **MODULE 2** : Module pratique

**Durée** : 18 heures

**Objectif** : Maîtriser les gestes techniques

Chapitre 1 : Les techniques de piquage sur peau synthétique

Chapitre 2 : Accueil et soins préalables à la pigmentation

Chapitre 3 : Pratique sur modèle : Les sourcils

Chapitre 4 : Pratique sur modèle : Les lèvres

Chapitre 5 : Pratique sur modèle : Les yeux

...

Évaluation Module 2

### CV du formateur

## **BREAT Lydia**

*lydia.dermo.vannes@outlook.com*

**06 63 01 46 49**

Document actualisé le 26/01/2023

**FICHE FORMATEUR : BREAT Lydia**

**Experte en Maquillage permanent et extension de cils**

2016 – Initiation au maquillage permanent chez MAUD Academy

- Sourcil poil à poil
- Eye Liner
- Bouche

2017 – Perfectionnement au maquillage permanent chez MAUD Academy

2019 – Formation Excellence niveau Elite maquillage permanent chez MAUD Academy

2019 – Formation Ennio Orsini International School (Italie)

- Dermopigmentation

2020 – Formation Maîtrise maquillage permanent chez MAUD Academy

- Aréoles mammaires
- Cicatrices et vergetures

2022 – Formation chez Artist et Royal Artist chez AcademyS

- Sourcils poudrés
- Bouche
- Dégradés yeux

*Aujourd'hui* : L'ensemble des formations suivies ainsi que la pratique en salon a permis à Lydia un grande maîtrise de ces soins. Elle est aujourd'hui formatrice et propose aux professionnels de la beauté d'acquérir ces mêmes compétences. Sa formation chez AcademyS de niveau 3 lui confère la possibilité de prétendre au dernier niveau et donc à la possibilité de former de nouveaux professionnels de beauté à l'international.

**COMPETENCES :**

- Distinction Elite chez MAUD Academy
- Maquillage permanent
- Soins de beauté
- Formation internationale
- Polyvalence

**ACCESSIBILITE**

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE en matière d'accessibilité numérique.

**1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE**

Document actualisé le 26/01/2023

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## **1. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION**

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## **2. GUIDE DES BONNES PRATIQUES**

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Modalités de règlement**

Document actualisé le 26/01/2023

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

### **Non réalisation de la prestation de formation**

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » est tenue à une obligation de moyen et non de

résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « LYDIA MAQUILLAGE

PERMANENT ESTHETIQUE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE ».

### **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Document actualisé le 26/01/2023

Document actualisé le 26/01/2023

LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE 4 Place de l'hôtel de ville, 22700 - Perros-Guirec – Siret :  
82028281200016 – Enregistré sous le n°53220920922 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne  
vaut pas agrément de l'État. – Naf : 9602BA – TVA : FR61820282812 – RCS : Perros-Guirec Saint-Brieuc B 820 282  
812 – Capital : 1500€ – Tel : 06 63 01 46 49 – Email : lydia.dermo.vannes@outlook.com – Site internet :  
<https://www.lydia-maquillage-permanent.fr/>



## **Dédommagement, réparation ou dédit**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

## **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **Confidentialité et communication**

« LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils auraient accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments

Document actualisé le 26/01/2023

ments figurant dans la proposition transmise par « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » au Client. « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées

aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un

droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » ou par voie électronique à : « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE ». En particulier, « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « LYDIA MAQUILLAGE PERMANENT ESTHETIQUE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 26/01/2023